



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2017 à 20 h 30

## COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 5 juin 2017

Effectif légal	56
Conseillers présents	39
Excusés avec pouvoir	10
Excusés	5
Absents	2

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
---------------------	----------

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU – Conseil de Communauté – Désignation d'un délégué communautaire **Adopté (unanimité)**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLES DU HAUT-ANJOU – Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges – Désignation d'un délégué supplémentaire. **Adopté (unanimité)**

TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE SPECIALE

SYNDICAT DE BASSIN DE L'LOUDON SUD (SBOS) Communication du compte administratif 2016 et du rapport d'activités

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE – Modification des statuts. **Adopté (unanimité)**

VENTE DE LOGEMENT SOCIAL A LA POUZEZE – AVIS **Adopté (majorité)**

### PATRIMOINE

ECOLE DU THIBERGE – Attribution des marchés. **Adopté (unanimité)**

SALLE COMMUNALE ET ABORDS DE BRAIN-SUR-LONGUENEE. Attribution des marchés.	<b>Adopté (majorité)</b>
<b><u>RESEAUX</u></b>	
PARKING RUE HERVE BAZIN – Eclairage public	<b>Adopté (unanimité)</b>
<b><u>VOIRIE</u></b>	
TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSE D'AGGLOMERATION RD 770 A VERN D'ANJOU	<b>Adopté (unanimité)</b>
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE D'AGGLOMERATION RD 961 A LA POUZE – Avenant	<b>Adopté (unanimité)</b>
TRAVAUX DE VOIRIE A BRAIN-SUR-LONGUENEE. Convention avec le Département.	<b>Adopté (unanimité)</b>
<b><u>URBANISME</u></b>	
LOTISSEMENT VILLETALOUR – Attribution du marché de la maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle	<b>Adopté (unanimité)</b>
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'HOMMEE DANS LA FORET HUMIDE ET SECRETE	<b>Adopté (unanimité)</b>
<b><u>FINANCES</u></b>	
BUDGET PRIMITIF	
- Ecole Privée du Sacré Cœur – Dépenses de fonctionnement	<b>Adopté (majorité)</b>
- Indemnité annuelle pour le gardiennage des églises communales.	<b>Adopté (unanimité)</b>
ACQUISITION DE TERRAINS A BRAIN-SUR-LONGUENEE	<b>Adopté (majorité)</b>
ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNE DELEGUEE DE LA POUZE	<b>Adopté (unanimité)</b>

*Les extraits des délibérations publiées au Recueil des Actes Administratifs sont consultables au secrétariat de la mairie d'Erdre-En-Anjou. En application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le compte-rendu a été affiché à la porte de la mairie d'Erdre-En-Anjou le 21 juin 2017. Le Maire – Laurent TODESCHINI*

